



GUIDE PRATIQUE

Le guide complet des armes de self-defense à domicile

Et de ce que la loi française vous autorise vraiment



Tout ce qu'un citoyen responsable peut légalement posséder chez
lui pour protéger sa famille,
des sprays au poivre aux armes à feu.

AVANT DE COMMENCER, UN MOT IMPORTANT

Ce guide parle exclusivement des armes que vous pouvez garder chez vous pour vous défendre, dans le cadre strict de la loi française. Chaque arme présentée ici est faite pour rester à la maison. Aucune ne doit sortir de chez vous sans motif légitime (aller au stand de tir, chez l'armurier, etc.).

C'est un guide informatif. La loi bouge régulièrement, alors avant d'acheter quoi que ce soit, vérifiez toujours la réglementation en vigueur auprès de votre préfecture ou d'un armurier agréé.

Je ne suis pas responsable de l'usage que vous ferez de ces informations.

Sommaire

1	Pourquoi ce guide.....	4
2	Le cadre juridique : la légitime défense en France.....	6
3	Comment la France classe les armes.....	15
4	Catégorie D : les armes en vente libre	17
5	Catégorie C : les armes sur simple déclaration	26
6	Catégorie B : les armes sur autorisation.....	30
7	Quel arsenal pour quel profil	38
8	Le stockage : ce que dit la loi (et ce qui est malin).....	40
9	Le protocole en cas d'intrusion.....	43
10	Entretien : garder son matériel en état de marche.....	47
11	Où acheter	50
12	Budget récapitulatif.....	52
13	Conclusion	54

CHAPITRE 1

Pourquoi ce guide



Si vous lisez ces lignes, c'est que vous avez compris un truc que beaucoup de gens refusent d'admettre : personne ne viendra vous sauver à 3 heures du matin.

Les chiffres sont sans appel.

En zone rurale, comptez 20 à 45 minutes avant qu'une patrouille arrive chez vous.

En ville, c'est un peu mieux, 10 à 15 minutes.

Sauf qu'un cambriolage, lui, dure en moyenne 3 à 5 minutes.

Faites le calcul : le temps que les secours arrivent, tout est déjà terminé, dans un sens ou dans l'autre.

Ce guide n'est pas un appel à la violence, c'est même tout l'inverse.

C'est un plan méthodique pour que, si le pire arrive, vous soyez prêt.

Légalement, matériellement, et mentalement.

Voici ce que vous allez trouver dedans : le cadre juridique précis de la légitime défense en France, avec de vrais cas jugés par des tribunaux pour que vous compreniez comment ça se passe en pratique.

La liste complète de ce que vous avez le droit de posséder chez vous, du spray au poivre jusqu'à l'arme à feu.

Des recommandations concrètes de modèles, de marques et de prix, pas des généralités vagues.

Et les erreurs qui vous enverront en prison au lieu de vous protéger, parce que c'est souvent là que ça coince.

Ce que ce guide n'est pas, en revanche : un mode d'emploi pour porter une arme dans la rue, une incitation à la violence ou à vous faire justice vous-même, ou un catalogue d'armes interdites et de bidouillages illégaux.

Vous ne trouverez rien de tout ça ici.

Tout ce qui est présenté dans ce guide est 100% légal à posséder chez soi, dans les conditions décrites.

Et tout est fait pour rester chez vous.

Le cadre juridique : la légitime défense en France



Avant de parler d'armes, il faut parler de droit.

Parce que la meilleure arme du monde ne vous servira à rien si elle vous envoie en prison.

L'article 122-5, le texte fondateur

Voici ce que dit la loi, mot pour mot :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. »

Et pour la défense de vos biens (deuxième alinéa du même article) :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction. »

Retenez bien ce point : la loi exclut explicitement l'homicide volontaire quand il s'agit de défendre un bien.

Vous ne pouvez jamais tuer quelqu'un pour protéger votre télévision.

Aux yeux de la loi française, une vie humaine, même celle d'un cambrioleur, vaut plus qu'un objet.

Les 5 conditions qui doivent toutes être réunies

Pour que la légitime défense soit reconnue, la loi pose une série de conditions, et elles doivent toutes être remplies en même temps.

Il suffit qu'une seule manque pour que tout s'effondre.

Côté agression, il faut d'abord qu'elle soit actuelle ou imminente.

Pas un danger hypothétique, pas une vengeance après coup : l'intrus doit être là, en train de vous menacer, maintenant.

Elle doit aussi être injuste : vous ne pouvez pas invoquer la légitime défense contre un policier qui fait son travail, ni contre quelqu'un qui se défend lui-même.

Et elle doit être réelle, pas imaginaire ni supposée.

Si vous tirez sur votre fils qui rentre tard en le prenant pour un cambrioleur, la légitime défense ne tiendra probablement pas.

Côté riposte, elle doit d'abord être nécessaire : c'est le seul moyen que vous aviez pour vous protéger.

Si vous pouviez fuir, vous barricader ou appeler les secours sans risque, un juge pourra estimer que la riposte armée n'était pas vraiment « nécessaire ».

Elle doit aussi être proportionnée : pas de réponse totalement disproportionnée par rapport à la menace.

Tirer sur un ado non armé qui essayait de piquer votre vélo, c'est disproportionné.

Et il y a une dernière condition, transversale celle-là : la simultanéité.

Le texte dit « dans le même temps ».

Votre riposte doit avoir lieu pendant l'agression, pas après.

Une seconde de trop, l'intrus qui tourne le dos et s'enfuit, et vous basculez de la légitime défense au crime.

L'article 122-6, celui qui vous concerne vraiment

C'est l'article central pour la défense du domicile :

« Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte : 1° Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ; 2° Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. »

Concrètement, si quelqu'un force votre porte de nuit, c'est au procureur de prouver que votre réponse était disproportionnée, pas à vous de prouver que vous étiez en danger.

La charge de la preuve est inversée en votre faveur.

Mais attention, trois conditions doivent être réunies en même temps pour que ça s'applique : ça doit se passer de nuit (pas de jour, la différence est énorme), l'entrée doit se faire par effraction, violence ou ruse (pas par une

fenêtre ouverte ou une porte que vous avez oublié de verrouiller), et ça doit avoir lieu dans un lieu habité (votre maison, pas votre garage détaché ou votre hangar agricole).

S'il en manque une seule, vous retombez dans le régime général de l'article 122-5, et c'est à vous de tout prouver.

Et même quand la présomption s'applique, ce n'est qu'une présomption simple : le procureur peut la renverser s'il démontre une disproportion manifeste.

Ce n'est pas un blanc-seing.

Pourquoi jour et nuit changent tout

De nuit, dans le cadre de l'article 122-6, c'est le procureur qui doit prouver que vous étiez dans votre tort.

Le juge tient compte de l'obscurité, de la peur, de la difficulté à évaluer une menace dans ces conditions.

La jurisprudence est globalement plus indulgente avec la personne qui se défend.

De jour, dans le régime général de l'article 122-5, c'est l'inverse : c'est à vous de prouver que toutes les conditions étaient réunies.

Le juge part du principe que vous pouviez voir, évaluer la situation, et potentiellement fuir.

La barre est nettement plus haute.

Le Code pénal ne fixe pas d'heure précise pour définir « la nuit ».

La jurisprudence s'en remet au bon sens : entre le coucher et le lever du soleil, ce qui varie évidemment selon la saison.

Ce que les tribunaux ont vraiment décidé

Rien ne vaut des cas réels pour comprendre comment tout ça s'applique concrètement.

Des affaires où la légitime défense a été reconnue, il y en a plusieurs.

En Charente, entre 2022 et 2024, un agriculteur tue d'un coup de carabine un cambrioleur qui tentait de pénétrer chez lui de nuit.

Mis en examen pour meurtre, il obtient un non-lieu après deux ans d'enquête : la juge d'instruction juge son geste proportionné, compte tenu de sa peur et de la détermination des cambrioleurs.

L'article 122-6 a joué à plein.

Près de Lyon, à Genas, en 2026, un septuagénaire entend du bruit sur son toit à 3h20 du matin.

Un jeune de 19 ans tente d'entrer par une trappe.

Le propriétaire tire et le tue.

Mis en examen pour meurtre et détention illégale d'armes, il voit les poursuites abandonnées : la Cour de cassation retient qu'il assistait à un cambriolage nocturne mené par deux individus armés d'un pied-de-biche, et que dans ce climat de peur, il pouvait légitimement croire être agressé.

À Montfaucon, en 2024, un agriculteur blesse grièvement par balle un cambrioleur surpris sur son exploitation.

Il est remis en liberté, le procureur estimant qu'il agissait en légitime défense.

Mais il y a aussi des affaires où ça a mal tourné.

À Nice, entre 2013 et 2018, le bijoutier Stéphan Turk se fait braquer et frapper violemment par deux hommes cagoulés et armés.

Une fois qu'ils ont fui en scooter, il s'empare d'un pistolet qu'il détenait illégalement et tire dans leur direction.

L'un des braqueurs meurt d'une balle dans le dos.

Turk est condamné à 5 ans avec sursis, parce que les agresseurs avaient déjà quitté les lieux : l'agression était terminée, la riposte est arrivée après coup, pas au même moment.

Dans les Deux-Sèvres, à Vançais, en 2017, un retraité tire sur deux cambrioleurs sur sa propriété.

L'un meurt.

La légitime défense est rejetée, parce que le cambriolage n'avait pas lieu dans la résidence principale mais dans un hangar agricole : les conditions de l'article 122-6 n'étaient tout simplement pas réunies.

En Haute-Vienne, entre 2021 et 2026, deux hommes s'introduisent chez un propriétaire, qui frappe l'un d'eux douze fois avec une pioche, notamment à la tête, causant un handicap permanent.

Il est condamné à 10 ans de prison : le jury a estimé que la riposte avait largement dépassé le cadre de la légitime défense.

S'acharner sur un intrus déjà au sol, ce n'est plus de la défense.

Ces affaires racontent toutes la même histoire, sous des angles différents : la loi française vous protège, mais elle attend de vous que vous restiez raisonnable à chaque étape.

Les pièges qui vous enverront en prison

Il y en a six qui reviennent sans cesse, et il faut vraiment les avoir en tête.

Le premier, c'est de tirer sur quelqu'un qui fuit.

La légitime défense s'arrête quand la menace s'arrête.

Un intrus qui court vers la sortie ne vous menace plus.

Tirer dans son dos, c'est un homicide volontaire, sans discussion possible.

Le deuxième, c'est la disproportion.

Sortir une arme à feu face à un ado non armé qui grimpe à votre fenêtre, c'est disproportionné.

La loi n'exige pas une « égalité des armes », mais elle interdit les réponses manifestement excessives.

Le troisième, c'est l'acharnement.

Une fois l'intrus au sol et neutralisé, vous devez vous arrêter.

Continuer à frapper ou à tirer transforme votre légitime défense en coups et blessures volontaires, voire en tentative de meurtre.

Le quatrième, c'est de croire que vous échapperez à la garde à vue.

Même dans un cas de légitime défense évident, vous serez quasi systématiquement placé en garde à vue.

C'est normal : toute personne qui blesse ou tue quelqu'un est objectivement suspecte au départ, et la qualification de légitime défense arrive à la fin de l'enquête, pas au début.

Préparez-vous mentalement à être traité comme un suspect, et demandez un avocat immédiatement.

Ne dites rien d'autre avant.

Le cinquième, c'est d'oublier que l'agresseur peut vous poursuivre au civil.

Si la légitime défense est reconnue au pénal, il ne peut pas obtenir de dommages-intérêts.

Mais si elle est rejetée, même partiellement, un agresseur blessé peut se constituer partie civile et vous réclamer de l'argent, même s'il est lui-même condamné.

Le sixième, c'est la fenêtre ouverte.

L'article 122-6 exige une entrée par effraction, violence ou ruse.

Si quelqu'un entre par une fenêtre que vous avez laissée ouverte, il n'y a techniquement ni effraction, ni violence, ni ruse.

La présomption ne s'applique pas, et vous retombez dans le régime général, où c'est à vous de tout prouver.

Ce n'est pas la « Castle Doctrine » américaine

Certains rêveraient d'importer en France la Castle Doctrine américaine, qui autorise l'usage de la force létale contre n'importe quel intrus chez vous, jour et nuit, armé ou non.

Ce n'est pas le droit français, et ça ne le sera probablement jamais.

Chez nous, la présomption de légitime défense ne joue que de nuit, en cas d'effraction.

Aux États-Unis, elle joue jour et nuit, dès qu'un intrus entre.

Chez nous, la proportionnalité est exigée strictement ; là-bas, elle l'est beaucoup moins.

Utiliser une force létale contre un intrus non armé reste très risqué juridiquement en France, alors que c'est souvent toléré outre-Atlantique.

La philosophie n'est pas la même : ici, on protège la vie humaine, y compris celle de l'agresseur.

Là-bas, c'est le domicile et la propriété qui sont sacralisés.

En résumé, la France vous protège quand vous vous défendez chez vous, mais elle ne vous donne pas carte blanche.

Vous devez rester raisonnable, proportionné, et vous arrêter dès que la menace s'arrête.

Rappel : ce guide concerne exclusivement la défense de votre domicile. Aucune des armes présentées dans les chapitres suivants ne doit sortir de chez vous sans motif légitime prévu par la loi.

Comment la France classe les armes



La France range les armes dans quatre catégories, A, B, C et D, selon le Code de la sécurité intérieure.

Pour la défense de votre domicile, seules les catégories B, C et D vous concernent vraiment.

La catégorie A regroupe le matériel de guerre : armes automatiques, lance-roquettes, explosifs, armes chimiques.

C'est réservé aux militaires et aux forces de l'ordre.

Vous n'y avez pas accès, et il ne faut même pas y penser.

La catégorie B, c'est le régime le plus encadré parmi ce qui est accessible aux civils.

Elle inclut les armes de poing (pistolets et revolvers), les carabines semi-automatiques à chargeur détachable, les fusils à pompe à canon lisse, et certaines armes semi-automatiques.

Pour en posséder une, il vous faut une licence de tir sportif via la FFTir ou un permis de chasser valide, une autorisation préfectorale spécifique, un coffre-fort aux normes, et un casier judiciaire vierge.

On détaille toute la procédure au chapitre 6.

La catégorie C fonctionne sur un régime plus souple : vous déclarez l'arme, vous ne demandez pas d'autorisation.

Elle comprend les fusils de chasse à canon lisse (calibre 12, 16, 20), les carabines à répétition manuelle, les armes à un coup par canon, les fusils superposés et juxtaposés, et certaines armes à air comprimé de plus de 20 joules.

Pour en posséder une, il faut être majeur, présenter une pièce d'identité, justifier d'une licence de tir ou d'un permis de chasser, avoir un casier judiciaire compatible, et faire une déclaration via le Système d'Information sur les Armes, le SIA.

Et puis il y a la catégorie D, sans doute la plus intéressante pour la majorité d'entre vous.

Elle se divise en deux : la D1, soumise à un simple enregistrement (armes à feu historiques et leurs reproductions, certaines armes à air comprimé, armes neutralisées), et la D2, carrément en vente libre (bombes lacrymogènes et sprays de défense sous conditions, armes à blanc et à gaz, armes à air comprimé de moins de 20 joules, certains générateurs d'aérosols incapacitants, et les couteaux, qui n'ont aucune restriction de détention à domicile).

Pour la D2, aucune autorisation ni déclaration n'est nécessaire.

Il suffit d'être majeur.

On détaille chaque option au chapitre suivant.

Catégorie D : les armes en vente libre



C'est ici que les choses deviennent concrètes.

Les armes de catégorie D sont accessibles sans autorisation ni déclaration pour la plupart, et constituent le premier palier d'armement défensif pour votre domicile.

Petit rappel avant de plonger dedans : ces armes sont faites pour rester chez vous.

Le port de la plupart d'entre elles en dehors de votre domicile est interdit ou très encadré.

Le spray au poivre, la porte d'entrée dans le monde de l'autodéfense

C'est l'arme la plus accessible et sans doute la plus recommandable pour commencer.

Ce qui est autorisé, ce sont les sprays contenant du CS (gaz lacrymogène) ou un gel incapacitant, avec une contenance maximale de 100 ml (au-delà, ça change de catégorie).

Ils sont classés en D2, donc en vente libre pour les majeurs.

Il existe plusieurs agents chimiques.

Le CS, le gaz lacrymogène classique, est efficace mais un peu moins sur les personnes sous influence.

La capsaïcine, le fameux spray au poivre, est très efficace, même sur des personnes ivres ou droguées, avec un effet immédiat sur les yeux et les voies respiratoires.

Le gel poivre, lui, est aussi très efficace, avec l'avantage de moins contaminer l'air ambiant qu'un spray classique, ce qui en fait un excellent choix pour l'intérieur.

Justement, parlons format.

En intérieur, le spray aérosol classique pose un vrai problème : sa portée est de 3 à 4 mètres, mais il risque de contaminer toute la pièce, vous y compris.

Le gel, avec une portée similaire, est beaucoup plus directionnel et se dépose précisément là où vous visez.

La mousse fonctionne sur le même principe, avec une portée un peu plus courte.

Pour la maison, mon conseil, c'est clairement le gel au poivre.

Le spray classique va contaminer toute la pièce, vous compris, vos enfants compris.

Le gel, lui, est directionnel : il colle au visage de l'agresseur et vous laisse respirer normalement.

Côté modèles, le Piexon JPX Jet Protector est ce qui se fait de mieux.

Il fonctionne avec un jet pyrotechnique plutôt qu'un aérosol classique, porte jusqu'à 7 mètres à 200 km/h, et coûte entre 250 et 350 euros.

C'est ce qui se rapproche le plus d'un pistolet, en sensation comme en efficacité.

Les marques allemandes TW1000 et Hoerneck, utilisées par plusieurs forces de l'ordre européennes, proposent de bons sprays et gels professionnels autour de 30 à 60 euros.

Et SABRE Red, une marque américaine, propose du gel et de la mousse au poivre à partir de 15 euros.

Attention à la date de péremption : comptez 2 à 4 ans selon les modèles, et pensez à remplacer le vôtre avant l'expiration.

Gardez-le à température ambiante, loin d'une source de chaleur directe, et prévoyez-en un dans la table de nuit et un autre près de l'entrée.

Les armes à impulsion électrique, tasers et shockers

Les appareils à impulsion électrique de type « contact », les shockers, sont classés en D2 et donc en vente libre pour les majeurs.

Ils ne fonctionnent qu'au contact direct.

Attention en revanche : les tasers à projectiles, ceux qui tirent des sondes à distance comme le modèle utilisé par la police, sont classés en catégorie B et nécessitent une autorisation préfectorale.

Seuls les modèles à contact sont en vente libre.

Soyons honnêtes sur leur efficacité réelle.

Un shocker à contact demande un contact direct avec la peau ou des vêtements légers.

L'effet est une contraction musculaire douloureuse et localisée, qui dure quelques secondes après le contact.

Sa limite majeure, c'est qu'il faut être à portée de bras de l'agresseur pour l'utiliser, ce qui n'est pas franchement idéal en situation de danger.

Côté prix, comptez 20 à 80 euros pour un shocker de poche, 40 à 120 euros pour un modèle combinant lampe torche et défense, et 100 à 200 euros pour un modèle à contact haute puissance type Shogun Taser.

Mon avis honnête : le shocker à contact est un outil de dernier recours, au corps-à-corps.

Pour défendre votre domicile, un spray au poivre qui agit à distance sera bien plus efficace, parce qu'il vous permet de garder de l'espace entre vous et l'agresseur.

Les pistolets d'alarme et armes à blanc

Ces répliques d'armes à feu, classées en catégorie D et soumises à enregistrement (D1) pour la plupart, tirent des cartouches à blanc (bruit seulement), des cartouches CS (gaz) ou des cartouches à effet flash.

Elles ne projettent aucun projectile solide.

Leur intérêt tient entièrement dans l'effet dissuasif.

L'apparence est identique à celle d'une vraie arme à feu, le bruit de la détonation aussi (entre 130 et 160 décibels), le flash est bien visible, et certains modèles tirent même des cartouches CS à courte portée, 2 à 3 mètres.

Parmi les modèles courants, on trouve l'Ekol Firat Magnum, une réplique de Beretta, autour de 80 à 150 euros, le Kimar Mod. 85, une réplique de revolver, entre 60 et 120 euros, ou le Bruni GAP, une réplique de Glock, entre 70 et 130 euros.

L'avantage principal, c'est l'effet psychologique : l'intrus ne sait pas que ce n'est pas une vraie arme, et le son de la détonation est très dissuasif à lui seul.

Certains modèles tirant du gaz CS ajoutent même un effet incapacitant.

Et aucune autorisation n'est nécessaire pour en posséder une.

L'inconvénient, c'est qu'elle n'a aucun pouvoir d'arrêt physique si l'intrus ne prend pas peur, et que si jamais il réalise que ce n'est qu'une arme à blanc, vous perdez complètement votre avantage.

Le gaz CS, en plus, vous affectera aussi si vous l'utilisez en intérieur.

Mon conseil : l'arme à blanc est un excellent outil de dissuasion, mais elle ne doit jamais être votre seul moyen de défense.

Voyez-la comme une couche supplémentaire dans votre arsenal, pas comme la solution complète.

Les armes à air comprimé, en dessous de 20 joules

Les armes à air comprimé développant moins de 20 joules sont en catégorie D, donc en vente libre pour les majeurs.

Au-delà, elles basculent en catégorie C et demandent une déclaration.

On trouve dans cette catégorie des pistolets CO₂ (type Umarex, Gamo) entre 50 et 200 euros, et des carabines à plombs (break barrel ou PCP) entre 100 et 500 euros.

Pour la défense du domicile, il faut être honnête : ce n'est pas une arme efficace.

Un plomb de 4,5 mm à moins de 20 joules peut blesser, mais n'a aucun véritable pouvoir d'arrêt.

Un intrus déterminé ne sera pas stoppé par ça.

Son seul vrai intérêt, c'est l'entraînement au tir à domicile, à moindre coût et sans bruit excessif, histoire de développer vos réflexes de visée.

Considérez-la comme un outil d'entraînement, pas comme une arme de défense.

Les armes blanches, ce que vous pouvez garder chez vous

La règle est simple : chez vous, vous pouvez posséder à peu près n'importe quel couteau, machette, hache ou sabre.

Il n'y a aucune restriction légale sur la détention d'armes blanches à domicile, sauf pour les armes classées en catégorie A comme les baïonnettes à fixation réglementaire.

Ce qui est réglementé, c'est le port et le transport.

Sortir de chez vous avec un katana sur le dos ou un couteau de combat à la ceinture, c'est un délit.

Pour la défense du domicile, plusieurs options existent, chacune avec ses compromis.

La machette offre de la portée et une bonne intimidation visuelle, mais elle est lourde et encombrante en intérieur.

La batte de baseball est simple et efficace grâce à sa portée, mais demande de l'espace pour frapper correctement.

La hachette est polyvalente, utile aussi comme outil, mais elle est très létale, ce qui pose la question de la proportionnalité.

Le couteau de combat est maniable et rapide, mais nécessite une vraie formation pour le combat rapproché.

Un avis franc sur le sujet : posséder une arme blanche chez soi est légal, mais l'utiliser pour se défendre, c'est une tout autre histoire.

Le risque de disproportion est élevé (un couteau contre un voleur non armé, c'est disproportionné), et au corps-à-corps, sans entraînement, vous avez autant de chances de vous blesser vous-même que de blesser l'intrus.

Gardez un couteau robuste ou une hachette accessible, mais ne comptez pas dessus comme arme principale.

C'est vraiment un outil de tout dernier recours.

Les lampes tactiques, souvent oubliées, pourtant redoutables

Une lampe tactique de 1000 lumens ou plus, braquée dans les yeux d'un intrus dans le noir, le désoriente complètement pendant 5 à 10 secondes.

C'est amplement suffisant pour évaluer la menace, appeler à l'aide, ou vous préparer à vous défendre.

Ses avantages sont nombreux : 100% légale, aucune restriction, portable et discrète, elle vous permet aussi d'identifier l'intrus (et donc d'éviter de tirer sur votre fils qui rentre tard).

L'effet d'aveuglement temporaire est puissant, et certains modèles ont même un mode stroboscopique très désorientant.

Côté modèles, la Fenix PD36R Pro offre 2800 lumens avec mode stroboscopique pour environ 100 euros.

La Streamlight ProTac HL, compacte, délivre 1000 lumens pour environ 80 euros.

Et l'Olight Warrior Mini, rechargeable en USB, monte à 1500 lumens pour environ 80 euros aussi.

Gardez-en une dans la table de nuit, une près de l'entrée, une dans la cuisine, toujours chargées et prêtes à l'emploi.

L'arc et l'arbalète, une fausse bonne idée pour la maison

Les arcs et arbalètes sont en catégorie D, donc en vente libre pour les maîtres, sans restriction de puissance pour les arcs.

Les arbalètes de tir loisir sont également en vente libre.

Mais pour la défense du domicile, franchement, non.

Le temps d'armement est trop long, l'encombrement est réel, et il est quasiment impossible de tirer en intérieur de manière sûre.

Ce sont des outils de chasse ou de loisir, pas des armes de défense pour l'intérieur d'une maison.

Le seul scénario où ça change, c'est une situation de crise prolongée type effondrement ou SHTF : là, l'arc et l'arbalète redeviennent des outils de chasse et de défense à moyenne distance pertinents, silencieux, avec des munitions réutilisables.

Mais ce n'est pas le sujet de ce guide.

Catégorie C : les armes sur simple déclaration



Pourquoi c'est un excellent compromis

La catégorie C offre un compromis vraiment intéressant entre puissance réelle et simplicité administrative.

Vous n'avez pas besoin d'une autorisation préfectorale, juste d'une déclaration.

La procédure est nettement plus rapide et moins lourde qu'en catégorie B.

Comment obtenir une arme de catégorie C

Les conditions sont assez simples : être majeur, présenter une pièce d'identité valide, avoir un casier judiciaire compatible (pas de mention incompatible), et justifier d'un permis de chasser ou d'une licence de tir sportif valide.

La procédure elle-même tient en quelques étapes.

Vous vous rendez chez un armurier agréé avec votre permis de chasser ou votre licence de tir, plus une pièce d'identité.

L'armurier vous vend l'arme et effectue lui-même la déclaration dans le SIA, le Système d'Information sur les Armes.

Et c'est fait : pas de délai d'attente, pas de dossier à monter en préfecture.

Le permis de chasser est souvent le chemin le plus rapide pour accéder à ces armes.

L'examen comprend une partie théorique et une partie pratique, pour un coût total autour de 200 à 300 euros (formation comprise), et une formation qui ne prend que quelques jours.

Le taux de réussite tourne autour de 70%.

Les meilleures armes de catégorie C pour le domicile

Le fusil de chasse à canon lisse reste le choix numéro un.

Un superposé ou un juxtaposé en calibre 12 est probablement l'arme de défense domicile la plus simple et la plus fiable qui existe.

Pourquoi ?

Sa fiabilité mécanique est exceptionnelle, avec pratiquement aucun risque d'enrayage.

Sa puissance d'arrêt en calibre 12 est massive.

Son utilisation est d'une simplicité enfantine : ouvrir, charger, fermer, tirer, sans manipulation complexe sous le stress.

Et son acquisition est simple, puisqu'elle ne demande qu'une déclaration.

Ses inconvénients : une capacité limitée à 2 coups, un rechargement lent, un certain encombrement en intérieur (environ 1,10 m de long), et un recul assez marqué pour les débutants.

Côté modèles, le Baikal IJ-27, un superposé entre 400 et 600 euros, offre un excellent rapport qualité-prix, robuste et fiable.

Le Browning B525, entre 1200 et 2500 euros, monte en gamme avec des finitions soignées.

Le Verney-Carron Sagittaire, un juxtaposé français entre 800 et 1500 euros, est polyvalent.

Et le Huglu, un superposé turc entre 500 et 900 euros, offre une bonne qualité à prix compétitif.

Les carabines à répétition manuelle, dites à verrou ou bolt-action, sont une autre option, précise et fiable en catégorie C.

La CZ 457 en .22 LR (400 à 600 euros) est précise, légère, et ses munitions ne coûtent presque rien.

La CZ 557 en .308 Win (600 à 900 euros) est puissante et précise, avec une qualité exceptionnelle.

La Tikka T3x en .308 Win (800 à 1200 euros) fait figure de référence dans ce type d'arme.

Et puis il y a les carabines à levier de sous-garde, l'alternative « cowboy », rapide à recharger et maniable, classée en C dans les bons calibres.

La Rossi R92 en .357 Mag ou .44 Mag (600 à 900 euros) est compacte et rapide avec un calibre puissant.

La Henry Big Boy en .357 Mag (1000 à 1500 euros) est du haut de gamme.

Et la Chiappa 1892 en .44 Mag (800 à 1200 euros) offre un bon rapport qualité-prix.

Ma recommandation reste le fusil superposé en calibre 12.

C'est le choix le plus pragmatique : fiabilité maximale, puissance d'arrêt massive, acquisition simple.

C'est l'arme du bon père de famille qui veut protéger sa maison sans se compliquer la vie.

Comprendre les munitions du calibre 12

Le calibre 12 offre une polyvalence unique grâce à la variété de ses munitions.

Les chevrotines (buckshot), 9 à 12 billes de plomb par cartouche, portent efficacement jusqu'à 20-30 mètres et représentent le standard pour la défense.

Les billes de caoutchouc offrent une option moins létale, sur une portée similaire.

Le slug, une balle unique et lourde, porte jusqu'à 50-100 mètres, mais attention : c'est une sur-pénétration dangereuse en intérieur.

Et les plombs n°4-6, destinés normalement au petit gibier, blessent mais avec un pouvoir d'arrêt limité.

Pour le domicile, chargez en chevrotines.

C'est le compromis optimal entre puissance d'arrêt et risque de sur-pénétration, sachant que les murs d'une maison n'arrêtent pas un slug.

Et justement, méfiez-vous de la sur-pénétration en appartement : les chevrotines traversent facilement les cloisons en placo-plâtre.

Ayez toujours conscience de ce qui se trouve derrière votre cible.

Une chambre d'enfant ?

Un mur mitoyen ?

Ça change tout.

Catégorie B : les armes sur autorisation



Pourquoi franchir cette étape

La catégorie B donne accès aux armes les plus efficaces pour la défense du domicile : les fusils à pompe, rapides à tirer et très intimidants, les pistolets semi-automatiques, maniabiles avec une bonne capacité de chargeur, et les revolvers, d'une fiabilité absolue.

La procédure est longue et contraignante, c'est vrai, mais si vous êtes sérieux dans votre démarche de protection, le résultat en vaut la peine.

La procédure complète, étape par étape

Comptez entre 9 et 18 mois entre le tout début de la démarche et l'arme réellement en main.

Les deux premiers mois, il s'agit de rejoindre un club de tir affilié à la FFTir.

Trouvez un club près de chez vous sur le site fftir.org, faites les séances d'initiation obligatoires, obtenez un certificat médical de non-contre-indication au tir sportif (de moins de 15 jours), payez la cotisation annuelle (150 à 300 euros selon les clubs), et vous recevrez votre licence.

Du deuxième au huitième mois, vient la période probatoire.

Vous devez être licencié depuis au minimum 6 mois avant de pouvoir demander une autorisation.

Pendant cette période, pratiquez régulièrement, une séance par mois minimum est recommandée.

Vous devrez aussi suivre les deux séances de formation initiale obligatoires : une sur la manipulation sécuritaire (déchargement, vérification, positions), l'autre sur les principes de tir et les règles de sécurité sur stand.

Faites ensuite valider votre « feuille verte » par le président du club.

Autour du huitième ou neuvième mois, vous constituez votre dossier préfectoral.

Il vous faudra le formulaire Cerfa n°12644*02 dûment rempli, une photocopie de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, un certificat médical de moins de 15 jours, votre licence FFTir tamponnée par votre médecin, votre feuille verte attestant de la formation, un justificatif de détention d'un coffre-fort, et une photo d'identité récente.

Le tout part en recommandé avec accusé de réception à la préfecture de votre département.

Suit alors l'attente, entre le neuvième et le quinzième mois.

Le délai de traitement varie de 2 à 6 mois selon les préfetures.

Elles vérifient votre casier judiciaire, votre fichier de police, et peuvent demander des compléments d'information.

Enfin, entre le quinzième et le dix-huitième mois, l'autorisation arrive et vous pouvez acheter.

Elle est généralement valable 3 mois pour l'acquisition.

Vous achetez chez un armurier agréé, vous avez 15 jours pour informer la préfecture de l'achat, et l'autorisation de détention est accordée pour 5 ans renouvelables (le renouvellement doit être demandé au moins 3 mois avant l'échéance).

Sachez que la loi limite la détention à 12 armes de poing et 10 armes longues maximum, et que vous pouvez détenir jusqu'à 1000 cartouches par arme (500 pour les munitions de calibre militaire), à stocker dans votre coffre-fort.

Les fusils à pompe, l'arme de défense domicile par excellence

Beaucoup d'experts considèrent le fusil à pompe comme l'arme de défense intérieure la plus efficace qui soit, grâce à sa combinaison unique d'intimidation, de puissance d'arrêt et de fiabilité.

Le Remington 870 est le standard de l'industrie, avec plus de 11 millions d'exemplaires produits dans le monde.

En calibre 12 gauge, avec une capacité de 4+1 à 7+1 selon le modèle, une longueur totale d'environ 1050 mm (canon de 18,5 pouces) et un poids de 3,2 à 3,6 kg, il coûte entre 600 et 900 euros neuf, en catégorie B.

Ses points forts : une fiabilité légendaire, une puissance d'arrêt dévastatrice, et le fameux bruit du « clac-clac » de la pompe qui suffit souvent à lui seul à faire fuir un intrus.

Sa simplicité mécanique limite les pannes.

Ses points faibles : un recul important pour les débutants, un certain encombrement dans les espaces restreints comme un couloir étroit, un extracteur qui peut faillir sur les modèles récents avec des munitions bon marché (mieux vaut le remplacer par un modèle renforcé), et une sensibilité à la rouille qui demande un entretien régulier.

Le Mossberg 500 (ou 590) est l'alternative sérieuse.

Mêmes caractéristiques générales, avec une capacité de 5+1 à 8+1, un poids légèrement inférieur (3,0 à 3,4 kg), pour un prix entre 500 et 800 euros.

Ses points forts : une commande de sécurité placée sur le dessus, plus accessible sous le stress, utilisable aussi bien par les droitiers que les gauchers, un prix un peu inférieur au Remington, et un vaste choix d'accessoires.

Ses points faibles : une finition légèrement moins soignée, et un système d'ascenseur (lifter) sur certains modèles qui peut pincer les doigts si on n'y fait pas attention.

Le Benelli SuperNova représente le haut de gamme italien, en 12 gauge, capacité 4+1, entre 500 et 700 euros.

Sa crosse monobloc en technopolymère résiste à tout, son système Comfortech offre un confort de tir supérieur, et il fonctionne dans toutes les conditions, froid, boue, sable.

Ma recommandation : le Mossberg 500 pour le meilleur rapport qualité-prix, le Remington 870 si vous voulez le standard de l'industrie, et le Benelli si votre budget le permet.

Les pistolets semi-automatiques en 9mm

L'arme de poing pour la défense du domicile doit être compacte, maniable, avec une bonne capacité.

Le Glock 17, ou sa version plus compacte le Glock 19, en 9mm Parabellum, offre une capacité de 17+1 (ou 15+1 pour le 19), pour un prix entre 550 et 700 euros.

Sa fiabilité est quasi légendaire, il fonctionne même couvert de boue.

Sa simplicité est absolue, sans sécurité manuelle externe, uniquement des sécurités automatiques.

Son polymère haute résistance le rend léger sans sacrifier la robustesse, et son démontage est facile pour l'entretien.

Sa capacité de 17 coups rassure.

Son point faible : l'absence de sécurité manuelle peut inquiéter les débutants, et son design très épuré déplaît à certains puristes.

C'est un outil, pas un bijou, et il faut l'accepter comme tel.

Le SIG Sauer P320, en 9mm également, offre 17+1 coups entre 600 et 850 euros.

Sa modularité exceptionnelle permet de changer de calibre, de taille de poignée et de configuration sans outil spécifique, en échangeant simplement quelques pièces.

Il a d'ailleurs été adopté par l'armée américaine sous les désignations M17 et M18.

Le CZ 75 et sa version moderne CZ P-10 C sont aussi de très bons choix.

Le CZ 75, avec 16+1 coups entre 500 et 700 euros, est considéré par beaucoup comme le meilleur pistolet 9mm jamais conçu : ergonomie exceptionnelle, prise en main naturelle, précision remarquable.

Le CZ P-10 C, avec 15+1 coups entre 450 et 600 euros, propose un fonctionnement moderne à percuteur lancé, une détente exceptionnelle pour sa catégorie, et un prix compétitif.

Ma recommandation : le Glock 17 si vous voulez la fiabilité sans compromis, le CZ 75 si l'ergonomie et le plaisir de tir comptent pour vous, et le SIG P320 si la modularité vous intéresse.

Les revolvers, la fiabilité absolue

Le revolver a un avantage que rien ne peut égaler : il ne s'enraye jamais.

Vous pressez la détente, il tire.

Point final.

Le Smith & Wesson 686 en .357 Magnum, 6 coups, coûte entre 800 et 1100 euros.

Le Ruger GP100, même calibre, même capacité, entre 600 et 800 euros.

Et le Manurhin MR 73, une pièce de collection française, se négocie d'occasion entre 1500 et 2500 euros.

Le calibre .357 Magnum est particulièrement intéressant, parce que le même revolver peut tirer du .38 Special (recul modéré, très bien pour l'entraînement) et du .357 Magnum (puissance d'arrêt maximale, pour la défense).

En situation de stress, l'avantage est réel : pas de chargeur à insérer, pas de culasse à armer, pas de sécurité à désactiver.

Vous prenez le revolver, vous visez, vous tirez.

Son inconvénient : une capacité limitée à 5 ou 6 coups, et un rechargement lent.

Le choix des munitions pour la défense du domicile

Le vrai problème en intérieur, c'est la sur-pénétration.

Une balle qui traverse l'intrus peut aussi traverser le mur derrière lui, et atteindre un membre de votre famille dans la pièce d'à côté.

Pour le 9mm, préférez du JHP (Jacketed Hollow Point), qui se déforme à l'impact et réduit la sur-pénétration, ou du frangible, qui se fragmente au contact d'une surface dure.

Pour le .357 Magnum, le JHP combine puissance et déformation.

Pour le calibre 12, les chevrotines 00 Buck offrent un bon compromis puissance-pénétration, et les billes de caoutchouc restent une option moins létale.

Bonne nouvelle : les munitions JHP sont parfaitement légales en France, pour la détention comme pour l'usage au stand de tir.

Elles sont spécifiquement pensées pour la défense, leur pointe creuse se déforme à l'impact, créant une plus grande section frontale, transférant plus d'énergie à la cible et réduisant le risque de traverser tout ce qu'il y a derrière.

Les accessoires vraiment utiles

Parmi les accessoires légaux, la lampe montée sur l'arme est de loin la plus importante.

En situation nocturne, vous devez identifier votre cible avant de tirer : un voisin, un membre de la famille, un ado qui rentre tard.

Sans lumière, vous ne savez pas sur qui vous tirez.

Comptez 80 à 200 euros pour ce type d'accessoire.

Le viseur point rouge, entre 100 et 400 euros, permet une acquisition de cible plus rapide.

En revanche, le silencieux ou modérateur de son est classé en catégorie A2 et donc interdit, et les chargeurs haute capacité restent limités à la capacité standard selon le modèle.

Quel arsenal pour quel profil



Profil 1 : « Je veux me protéger sans arme à feu »

Budget entre 300 et 800 euros.

Prévoyez un gel au poivre pour l'entrée et un pour la chambre (environ 60 euros pour les deux), deux lampes tactiques de 1000 lumens ou plus (environ 160 euros), un shocker électrique (environ 50 euros), et une alarme autonome avec capteurs (200 à 400 euros).

Profil 2 : « Je veux une vraie arme, avec une procédure simple »

Budget entre 1500 et 3000 euros, en catégorie C.

Ajoutez au profil précédent un permis de chasser (200 à 300 euros), un fusil superposé calibre 12 (500 à 1500 euros), un coffre-fort ou une armoire forte (200 à 500 euros), des munitions en chevrotines (50 à 100 euros), et une formation (environ 200 euros).

Profil 3 : « Je veux le maximum autorisé par la loi »

Budget entre 3000 et 8000 euros, en catégorie B.

Ajoutez au profil précédent une licence FFTir avec cotisation annuelle (200 à 300 euros), un fusil à pompe type Mossberg 500 ou Remington 870 (500 à 900 euros), un pistolet 9mm type Glock 17 ou CZ 75 (500 à 800 euros), un coffre-fort homologué pour la catégorie B (400 à 800 euros), une lampe montée sur arme (100 à 200 euros), et des munitions d'entraînement et de défense (200 à 500 euros).

Profil 4 : « Le survivaliste complet »

Budget entre 8000 et 20 000 euros.

Ajoutez au profil précédent un revolver .357 Magnum en backup (600 à 1100 euros), et éventuellement un chien de garde formé (budget variable selon la race et la formation).

Le stockage : ce que dit la loi (et ce qui est malin)



Ce que la loi exige

Pour les armes de catégorie B, le stockage dans un coffre-fort ou une armoire forte est obligatoire.

Le coffre doit être fixé au sol ou au mur, scellé, et les munitions doivent être stockées séparément ou dans un compartiment séparé du coffre.

En cas de contrôle, l'absence de coffre-fort peut entraîner le retrait pur et simple de votre autorisation.

Pour la catégorie C, le stockage sécurisé est fortement recommandé, même si les obligations sont moins strictes.

L'arme doit être rendue inaccessible, soit en démontant une pièce essentielle stockée à part, soit en la rangeant dans un coffre ou une armoire fermée à clé.

Les munitions, là aussi, doivent être stockées séparément de l'arme.

Pour la catégorie D, il n'y a aucune obligation légale spécifique.

Le bon sens suffit : hors de portée des enfants.

Bien choisir son coffre

Une armoire à fusils basique en tôle fine coûte 150 à 300 euros, mais elle suffit tout juste pour la catégorie C, sans être vraiment sécurisée.

Une armoire forte, en tôle plus épaisse avec une vraie serrure, coûte 300 à 600 euros et reste un bon compromis pour la catégorie C.

Un coffre-fort homologué EN 1143-1, entre 500 et 1500 euros, est le standard recommandé pour la catégorie B.

Et un coffre-fort biométrique à ouverture rapide, entre 200 et 500 euros, est idéal pour l'arme que vous voulez pouvoir saisir immédiatement.

Il y a un vrai dilemme entre sécurité et accessibilité.

Un coffre-fort parfaitement sécurisé avec une combinaison à 8 chiffres ne sert à rien si vous avez besoin de 45 secondes pour l'ouvrir à 3 heures du matin, les mains tremblantes d'adrénaline.

La solution la plus pratique consiste à avoir un coffre principal homologué EN 1143-1 pour le stockage de vos armes et munitions, et un petit coffre biométrique à ouverture rapide (type GunVault SpeedVault) dans la chambre, pour l'arme que vous voudriez pouvoir attraper en urgence.

Ce genre de coffre s'ouvre en une ou deux secondes avec votre empreinte digitale, fixé au mur ou à la table de nuit, inaccessible aux enfants mais immédiatement disponible pour vous.

Placez-le dans la chambre à coucher, c'est le plus logique pour un accès rapide de nuit.

Évitez absolument le garage ou la cave, trop éloignés en cas d'urgence nocturne.

Restez discret sans pour autant le cacher au point de ne plus le retrouver dans le noir.

Faut-il vraiment séparer arme et munitions ?

La loi recommande de stocker les munitions séparément des armes, et c'est une bonne pratique au quotidien.

Mais pour votre arme de défense immédiate, avoir le pistolet dans un coffre biométrique en chambre et les munitions dans un coffre au garage revient à posséder une arme parfaitement inutile.

Le compromis le plus sensé : le coffre biométrique de la chambre contient l'arme chargée mais en sécurité, inaccessible aux enfants et accessible en deux secondes pour vous.

Le coffre principal contient les armes supplémentaires et le stock de munitions.

Le protocole en cas d'intrusion



Préparez-vous avant, pas pendant

La meilleure défense commence bien avant qu'un intrus ne pénètre chez vous.

Établissez un plan familial précis et pratiquez-le régulièrement.

Désignez une pièce de sécurité, idéalement la chambre parentale ou une pièce avec une porte solide.

Il faut y avoir en permanence un téléphone chargé, votre arme de défense accessible dans son coffre biométrique, une lampe tactique, et un verrou intérieur ou une barre de porte.

Définissez ensuite les rôles de chacun : qui appelle le 17, qui sécurise les enfants, qui prend l'arme de défense, et où se trouve le point de regroupement.

Et pratiquez ce plan, sans arme réelle bien sûr, au moins une fois par trimestre.

Le déroulé étape par étape

Un bruit suspect vous réveille.

Voici comment agir.

Ne bougez pas tout de suite.

Écoutez, essayez d'identifier d'où vient le bruit.

C'est peut-être le chat, le vent, un volet mal fermé.

Prenez votre lampe tactique, pas l'arme, la lampe d'abord.

Réveillez votre conjoint en chuchotant : « Il y a quelqu'un, appelle le 17. »
Appelez le 17, c'est la priorité absolue.

Donnez votre adresse, décrivez la situation, et précisez que vous avez des armes chez vous, les forces de l'ordre doivent le savoir pour leur propre sécurité.

Ensuite, barricadez-vous dans la pièce de sécurité, verrouillez la porte, rassemblez les enfants.

Armez-vous : ouvrez le coffre, chargez l'arme, positionnez-vous face à la porte.

Identifiez-vous verbalement en criant clairement : « JE SUIS ARMÉ.

LA POLICE EST EN ROUTE.

PARTEZ IMMÉDIATEMENT. »

N'allez surtout pas à la rencontre de l'intrus.

C'est la règle la plus difficile à suivre, et la plus importante.

Votre objectif n'est pas de « nettoyer » votre maison pièce par pièce comme dans un film.

Votre objectif, c'est de protéger votre famille dans la pièce de sécurité, et d'attendre que les forces de l'ordre arrivent.

Si l'intrus force malgré tout la porte de votre pièce de sécurité, vous êtes en situation de légitime défense : l'agression est actuelle, injuste, réelle, votre riposte est nécessaire puisque vous ne pouvez plus fuir, et elle doit rester proportionnée.

Quand les forces de l'ordre arrivent enfin, posez l'arme, gardez les mains visibles, identifiez-vous, et coopérez pleinement.

Les erreurs qui peuvent tout gâcher

Partir « chasser » l'intrus dans votre maison est une très mauvaise idée : vous ne savez ni combien ils sont, ni s'ils sont armés, ni où ils se trouvent.

Vous risquez d'être pris à revers dans votre propre couloir, ou pire, de descendre les escaliers dans le noir et de tomber nez à nez avec votre fils de 17 ans qui rentre de soirée.

Ne pas identifier sa cible est tout aussi dangereux : sans lampe, dans le noir, vous tirez sur une silhouette, qui peut être n'importe qui.

C'est pour ça que la lampe tactique est votre tout premier outil.

Poursuivre un intrus qui fuit est une erreur grave : s'il part, laissez-le partir, la police le retrouvera.

Le poursuivre et lui tirer dessus dehors, c'est un homicide volontaire, sans ambiguïté possible.

Oublier d'appeler le 17 est une autre erreur classique : même si l'intrus est déjà parti, même si tout semble terminé, appelez quand même.

Le premier qui contacte la police est généralement considéré comme la victime.

Et enfin, parler sans avocat pendant la garde à vue, dans laquelle vous passerez très probablement, est une erreur à ne surtout pas commettre.

Demandez un avocat, et ne faites aucune déclaration détaillée sans conseil juridique au préalable.

La règle d'or à ne jamais oublier

Votre priorité, c'est la protection de la vie, la vôtre et celle de votre famille.

Pas vos biens, pas votre télévision, pas votre amour-propre.

Si l'intrus veut votre télévision et qu'il peut la prendre sans vous menacer, laissez-le faire.

L'assurance remboursera.

Votre liberté et votre vie n'ont pas de prix.

La confrontation armée reste le tout dernier recours, quand toutes les autres options ont échoué et que votre vie ou celle de votre famille est directement menacée.

Entretien : garder son matériel en état de marche



Une arme mal entretenue peut vous lâcher au pire moment.

Voici comment garder votre équipement irréprochable.

Le fusil à pompe (Remington 870, Mossberg 500)

Munissez-vous d'un kit d'entretien minimum : huile pour armes (type Break Free CLP), brosses en bronze, chiffons non pelucheux, tige de nettoyage calibre 12, écouvillon.

Après chaque séance de tir, vérifiez que l'arme est bien déchargée (chambre vide, magasin vide, vérification visuelle et tactile), démontez les parties principales (canon, pompe, magasin), nettoyez le canon avec une brosse bronze imbibée de solvant puis des patches propres, inspectez et nettoyez l'extracteur, le point faible connu du 870, appliquez une fine couche d'huile sur les parties métalliques sans excès, puis remontez et vérifiez que tout fonctionne bien.

Faites cet entretien après chaque séance de tir, et au minimum une fois par trimestre même sans utilisation.

Le pistolet (Glock, SIG, CZ)

Le Glock est justement conçu pour demander peu d'entretien.

Vérifiez que l'arme est déchargée, démontez-la selon le manuel (très simple sur un Glock, seulement 4 pièces), nettoyez la chambre et le canon avec une brosse adaptée, vérifiez l'état du ressort récupérateur, lubrifiez légèrement les rails de glissement de la culasse, puis remontez et vérifiez le fonctionnement.

Attention à ne jamais démonter le bloc détente, ça demande des outils spécifiques et ça annulerait la garantie.

Le fusil de chasse superposé ou juxtaposé

Ouvrez l'arme, vérifiez que les deux canons sont bien vides, passez un écouvillon dans chaque canon, essuyez l'extérieur avec un chiffon huilé, vérifiez les charnières et le système de verrouillage, puis inspectez les extracteurs et éjecteurs.

C'est le type d'arme le plus simple à entretenir, avec une mécanique robuste et peu de pièces mobiles.

Les sprays et équipements non-létaux

Pour les bombes lacrymogènes, vérifiez la date de péremption (2 à 4 ans) et remplacez-les avant l'expiration.

Testez une brève pression à l'extérieur une fois par an pour vérifier qu'elles fonctionnent toujours.

Pour les shockers, rechargez régulièrement la batterie et testez une décharge brève dans le vide une fois par mois.

Pour les lampes tactiques, gardez les batteries chargées et ayez toujours des piles de rechange sous la main.

Un petit kit d'entretien par arme

Constituez un petit kit pour chaque arme, rangé avec elle : un chiffon huilé dans un sac zip, et une fiche plastifiée avec la procédure de démontage et de nettoyage.

En situation de stress, votre mémoire peut vous trahir, et cette fiche devient votre filet de sécurité.

Où acheter



Les armuriers de confiance

Pour un premier achat, privilégiez un armurier physique.

Rien ne remplace le conseil d'un professionnel qui vous met l'arme en main et vous laisse la sentir.

Parmi les enseignes réputées, on retrouve l'Armurerie de la Voulzie à Longueville (77), avec un personnel pédagogue, idéal pour les débutants, l'Armurerie Peyron à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (38), avec un excellent stock en catégorie B, Terres et Eaux, une chaîne nationale avec un choix conséquent et des prix compétitifs, l'Armurerie Recht à Strasbourg, spécialiste de la défense à domicile, et Frankonia, une grande enseigne au large choix.

En ligne, Armurerie Loisir propose des prix compétitifs et une bonne réputation, tandis que Naturabuy fonctionne comme une place de marché entre particuliers, en occasion comme en neuf.

Vérifiez toujours la fiabilité du vendeur avant d'acheter sur ce type de plateforme.

Prenez votre temps lors de votre première visite.

Un bon armurier vous laissera manipuler plusieurs modèles pour tester leur ergonomie.

Si on vous presse ou qu'on minimise vos questions, changez d'établissement sans hésiter.

Pour l'équipement non-létal

Les sprays et shockers se trouvent en armurerie, dans les boutiques de sécurité, et parfois au rayon sécurité de certaines grandes surfaces.

Les coffres-forts sont disponibles en armurerie, en grande surface de bricolage (Leroy Merlin, Castorama) ou sur des sites spécialisés.

Les lampes tactiques se trouvent en boutique outdoor, sur Amazon (vérifiez bien l'authenticité), ou sur des sites spécialisés comme LightMen ou Nitecore Store.

Budget récapitulatif



Le minimum vital, catégorie D uniquement

Comptez environ 840 euros au total : 60 euros pour deux gels au poivre, 80 euros pour une lampe tactique, 500 euros pour renforcer votre serrure (3 points), et 200 euros pour une alarme autonome basique.

L'essentiel, catégorie C

Comptez environ 2040 euros : le minimum vital (840 euros), plus un permis de chasser (250 euros), un fusil superposé calibre 12 (600 euros), une armoire forte (300 euros), et des munitions (50 euros).

Le complet, catégorie B

Comptez environ 4890 euros : l'essentiel (2040 euros), plus une licence FF-Tir pour la première année (250 euros), un fusil à pompe (700 euros), un pistolet 9mm (600 euros), un coffre-fort homologué (600 euros), un coffre biométrique pour la chambre (250 euros), une lampe montée sur arme (150 euros), et des munitions d'entraînement pour la première année (300 euros).

Les coûts annuels récurrents

Une fois l'équipement acquis, prévoyez chaque année entre 665 et 1550 euros : licence FFTir ou permis de chasser (150 à 300 euros), certificat médical (25 à 50 euros), munitions d'entraînement (200 à 500 euros), entretien des armes (50 à 100 euros), et éventuellement une alarme avec télésurveillance (240 à 600 euros).

Conclusion



Protéger son domicile n'est pas une question de paranoïa.

C'est une question de responsabilité.

Vous êtes responsable de la sécurité de votre famille.

L'État fait ce qu'il peut, mais il ne peut pas poster un policier devant chaque porte.

Et quand le pire arrive, c'est vous qui êtes sur place, pas les forces de l'ordre.

Ce guide vous a donné des outils légaux, pratiques et concrets pour assumer cette responsabilité.

Utilisez-les avec discernement.

Retenez surtout ces principes.

La légalité, toujours : chaque arme et chaque dispositif présentés dans ce guide sont 100% légaux dans les conditions décrites.

Restez dans ce cadre, les conséquences d'une arme illégale sont bien pires que celles d'un cambriolage.

La formation, ensuite : l'arme la plus efficace est celle que vous maîtrisez parfaitement.

Un simple fusil de chasse que vous savez utiliser instinctivement vaut mieux qu'un pistolet sophistiqué que vous manipulez maladroitement.

La proportionnalité, toujours en tête : la loi française vous protège quand vous vous défendez raisonnablement, et vous condamne quand vous allez trop loin.

Connaissez ces limites.

Et la préparation mentale, enfin : êtes-vous vraiment prêt à utiliser une arme contre un autre être humain ?

Cette question mérite une réflexion sincère, avant tout achat.

Ce guide est un point de départ, pas une ligne d'arrivée.

Formez-vous, entraînez-vous, restez informé de l'évolution de la législation.

Et surtout, espérez ne jamais avoir besoin de tout ce que vous venez de lire.

Restez vigilant.

Restez légal.

Restez en sécurité.

Dernier rappel

Toutes les armes présentées dans ce guide sont destinées exclusivement à la défense de votre domicile. Leur port, transport ou utilisation en dehors de chez vous est soumis à des réglementations strictes, dont le non-respect constitue un délit.

La législation sur les armes évolue régulièrement. Vérifiez toujours la réglementation en vigueur au moment de votre achat, auprès de votre préfecture ou d'un armurier agréé.

Ce guide ne constitue pas un conseil juridique. En cas de doute sur la légalité d'une arme ou d'un dispositif, consultez un avocat spécialisé.

Guide mis à jour, septembre 2026.